

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-six à vingt heures,  
le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond DESILLE, Maire.

**Date de la convocation du conseil municipal :** Le 18 avril 2018

**Membres présents :** M. Raymond DESILLE, M. Gérard ALAIRE, Mme Annick BOINOT, M. Gilles RAMBEAU, Mme Annie JAUNAS, M. Antoine RAMBEAU, Mme Janie ROLAND-TUFFET et M. Antoine RUBIO.

**Membres absents excusés :** Marie-Laure Mme FELIX, Mme Françoise BOINOT, M. Joël BRILLAUD, Mme Nathalie DEPRÉ, Mme Jenny HURTAUD, et M. Olivier MURZEAU,

**Secrétaire de séance :** Monsieur Gilles RAMBEAU

### ORDRE DU JOUR :

- Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal,
- Présentation du projet de MME Leblanc Emmanuelle,
- Déclarations d'intention d'aliéner,
- Vote des subventions,
- Aire de jeux école : Choix des modules et du prestataire,
- Avis sur le projet de création d'une unité de méthanisation par SAS AUNIS BIOGAZ sur la commune de Surgères,
- Dossier enfouissement réseaux 2<sup>ème</sup> tranche Blameré : Autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention de dissimulation des réseaux de communications électroniques avec ORANGE,
- Présentation du zonage d'assainissement collectif et réunion publique,
- Présentation du projet de zonage du PLU IH réalisé par la CDC Aunis Sud,
- Trame verte : Sentier d'interprétation et mares,
- 3ème tranche travaux salle des fêtes,
- Gestion et informatisation du cimetière,
- Divers (agenda, cycles and sound, 13 juillet...).

Début de la séance : 20 heures

Mme LEBLANC Emmanuelle expose aux membres du conseil municipal son projet de création d'entreprise « Anim'Art Créa » activités pour les jeunes de 1an à 18 ans. Elle sollicite la commune pour une mise à disposition du local de la bibliothèque pour ses ateliers en contrepartie d'animations pour les habitants de la commune.

Les membres du Conseil Municipal acceptent que soit retiré de l'ordre du jour :

- ✓ Aire de jeux école : choix des modules et du prestataire car manque des éléments.
- ✓ Trame verte : Sentier d'interprétation et mares : la visite des lieux prévue, avec Nature environnement 17, en mars dernier a été repoussée le 27 avril.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 09 mars 2018.

Monsieur le Maire présente deux déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain déposée par les consorts MERCERON, pour le bien cadastré A399, d'une superficie totale de 940 m<sup>2</sup>, situé rue d'en Haut à Blameré et par M. POCOCZECK et M. et Mme EMILY, pour le bien cadastré C949, C950 et C951, d'une superficie totale de 1000 m<sup>2</sup> situé chemin du Vieux Rail.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de Monsieur le Président du Tennis Club qui ne sollicite pas de subvention mais demande que le court de tennis soit nettoyé par un spécialiste. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Le Conseil Municipal décide : de verser sous forme de subvention, la recette obtenue de la vente de coupe de bois 2017-2018 (bois de Benon section Blameré), après déduction des frais de garderie, comme suit : article 6574 : 642,88 € à la Coopérative scolaire de Puyravault et 1 285,76 €, (les 2/3 restants), à l'Amicale Villageoise de Blameré.

d'accorder aux bénéficiaires désignés ci-après, une subvention, soit pour un montant total de 3 455,64 €, étant entendu que seules pourront prétendre les associations ou organismes qui en auront fait la demande et qui présentent leur bilan comptable:

- |  |            |
|--|------------|
| ✓ ACCA Chasse Puyravault   | 60 €       |
| ✓ Amicale villageoise de Blameré, reversement coupe de Bois 2/3  | 1 285,76 € |
| ✓ Association Couleur de Jade (M. Gérard ALAIRE, en tant que membre de l'association n'a pas pris part à ce vote.) | 100 €      |
| ✓ Union des Propriétaires et Chasseurs de Blameré  | 60 €       |

✓ ADDEVA17 (Madame Annie JAUNAS, en tant que membre de l'association n'a pas pris part à ce vote.)	60 €
✓ Coopérative scolaire PUYRAVAULT, reversement coupe de Bois 1/3 :	642,88 €
✓ Coopérative scolaire Puyravault	500 €
✓ Association Parents élèves « Vous et les piratés »	150 €
✓ France Alzheimer de la Charente-Maritime	50 €
✓ Association un hôpital pour les enfants	50 €
✓ Société Protectrice Animale (rappel DCM du 17 février 2017)	497,00 €

Le Conseil Municipal décide la modification du budget primitif 2018 comme détaillée ci-dessous :

<i>dépenses de fonctionnement</i>			<i>recettes de fonctionnement</i>		
6574	Subventions organismes privés +	500,00 €	7022	Coupe de bois	500,00 €
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>500,00 €</b>	<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>500,00 €</b>

le Conseil Municipal, avec 6 voix pour, 0 contre et 2 abstentions, émet un avis favorable à la création d'une unité de méthanisation sur la commune de Surgères par la SAS AUNIS BIOGAZ.

- Enfouissement des réseaux 2<sup>ème</sup> tranche Blameré : la Commune, le SDEER, la Direction des infrastructures, le Syndicat de la voirie, le syndicat des Eaux et Orange se sont réunis dernièrement pour organiser les travaux d'enfouissement des réseaux, du changement des canalisations d'eau potable et de l'assainissement, prévus à Blameré. Les travaux doivent débuter en septembre 2018 et devraient se terminer au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2019. Après un temps de tassement d'environ 6 mois, la réfection complète de la voirie sera effectuée.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec ORANGE qui a pour objet de fixer les modalités techniques et financières d'étude et de réalisation des travaux pour l'enfouissement des réseaux.

Monsieur le Maire présente le plan de zonage de l'assainissement collectif. Une réunion publique d'information est prévue à la salle des fêtes le jeudi 17 mai prochain à 18h30.

Monsieur le Maire présente le projet de zonage du PLUiH, de notre commune, réalisé par la CDC Aunis Sud.

3<sup>ème</sup> tranche travaux salle des fêtes : Monsieur Gérard ALAIRE informe que la nouvelle porte de la cuisine de la salle polyvalente a été posée. Le ravalement de façade (peinture) se fera en mai /juin 2018.

Gestion et informatisation du cimetière : Madame Janie ROLAND-TUFFET présente le travail effectué par le groupe de travail « cimetière » : photos des sépultures, enregistrement des concessionnaires, des inhumés, sur tableau Excel. Toutes ces données seront transmises au syndicat informatique AGEDI qui les intégrera dans le logiciel de gestion du cimetière. Remerciements de Monsieur Le Maire aux membres du groupe (J. HURTAUD, J. ROLAND TUFFET, G.RAMBEAU et A.RUBIO) pour le travail important réalisé.

#### Divers :

- ✓ Traditionnelle fête villageoise « journée Thierry » à l'espace du Ruisseau, le 6 mai.
- ✓ Vide grenier organisé par l'Association des Parents d'élèves « Vous et les piratés », le 13 mai.
- ✓ Fêtes des voisins, le 25 mai.
- ✓ Cycle & Sound : Circuit autour de Chambon en vélo (une étape sur la Place de l'église), le 26 mai.
- ✓ Randonnée semi-nocturne à Blameré organisée par l'Amicale villageoise, le 16 juin.
- ✓ Fêtes des écoles du RPI sur le terrain de foot de Puyravault, le 23 juin.
- ✓ Vide grenier à Blameré, organisé par l'Amicale villageoise, le 8 juillet.

#### Agenda :

- ✓ Cérémonie commémorative du 8 mai à 11h à la salle des fêtes.
- ✓ Prochaine réunion du Conseil Municipal, le 1<sup>er</sup> juin à 20h30.
- ✓ Traditionnel repas du 13 juillet organisé par la commune.

Levée de séance : 22 heures 15

Affiché en exécution de l'article 32 du Code Municipal, le 28 avril 2018.

Le Maire,  
Raymond DESILLE

